AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS

158

N° 874./DE

DE

a remettre des Sec. Gl.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES
26 MAI 1955

AFFAIRES ETRANGERES
26 MAI 1955
SECRETARIAT

La Haye, le 24 Mai 1955.

M. Jean-Paul GARNIER
Ambassadeur de France aux Pays-Bas
à
Son Excellence Monsieur Antoine PINAY
Ministre des Affaires Etrangères
- DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES -
Paris.

a.s. Memorandum du BENELUX sur l'intégration économique européenne.-

Au cours d'une conversation récente avec l'un des directeurs du Ministère des Affaires Etrangères néerlandais, l'un de mes collaborateurs a recueilli les indications suivantes sur le Memorandum des pays du BENELUX remis à Paris la semaine dernière.

Ce document est le produit d'une confrontation des idées de M. BEYEN et de M. SPAAK sur la relance de la politique européenne. Tandis que le Ministre néerlandais des Affaires Etrangères a essentiellement en vue l'intégration économique générale, son collègue belge, estimant qu'il est préférable de s'attacher à des réalisations plus immédiates, recommande l'extension des activités de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier au domaine des transports et de l'énergie (y compris l'énergie atomique). Les pays du BENELUX demandent également

.../...

Communiqué à :
- DIRECTION EUROPE
- SECRETARIAT GENERAL

© Archives Diplomatiques (DE-CE 1945-1960) (Paris (La Courneuve)) inv.nr. 611
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/S01699

que la coopération européenne se développe sur le plan social. M. SPAAK est à l'origine de cette proposition.

Le Memorandum n'est, dans l'esprit de ses auteurs, qu'une base de discussion. Il propose aux gouvernements qui désirent aller de l'avant dans la voie de l'unification économique de l'Europe, une méthode susceptible de les conduire plus loin que ne le permettent l'O.E.C.E. et la C.E.C.A. Il est destiné à susciter une réunion d'experts que les six Ministres pourraient, le 1er juin prochain, charger de l'étude de l'ordre du jour d'une conférence où seraient prises des initiatives concrètes en faveur de l'intégration économique européenne. Cette conférence qui aurait pour tâche de rechercher une base d'accords aussi larges que possible réunirait, outre les six pays membres de la C.E.C.A., la Grande-Bretagne et les autres états membres de l'O.E.C.E. qui s'intéressent aux projets d'intégration.

Les ministres du BENELUX se bornent à proposer un plan d'action, à indiquer les domaines de l'activité économique qui leur paraissent actuellement devoir se prêter le mieux à une tentative d'organisation sur le plan européen. Il est significatif que M. SPAAK ait songé un moment à suggérer que les compétences de la C.E.C.A. s'étendent à l'industrie pétrolière. Ceci montre bien que, ni du côté belge, ni du côté néerlandais, on n'a pris le temps de procéder à une étude approfondie des problèmes que pose l'intégration des transports et de l'énergie. Il est même très vraisemblable que, dans le BENELUX, les

.../...

professionnels de ces branches d'activité ne discernent pas encore très clairement quels avantages ils retireraient de la création d'organimes européens chargés de les intégrer. Qui plus est, dans le domaine des transports notamment, les entrepreneurs néerlandais consultés n'auraient pas accueilli avec beaucoup d'empressement l'idée de l'intervention d'un organisme européen dans leur profession.

C'est donc, avant tout, une préoccupation politique qui est à l'origine de la démarche du BENELUX. Il s'agit pour MM. BEYEN et SPAAK de saisir la première occasion favorable de raviver la foi de leurs collègues en un idéal d'unité européenne auquel ils veulent redonner une valeur d'actualité, même si les premières réalisations possibles leur apparaissent condamnées à ne revêtir que des proportions modestes. Ils espèrent qu'en s'attachant à l'étude des problèmes que pose l'intégration européenne, celle-ci finira par entrer progressivement dans le domaine des faits.

Le Ministre néerlandais des Affaires Etrangères est rentré de Paris encouragé par les contacts qu'il a eus avec ses collègues étrangers au sujet de la relance européenne à l'occasion de la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. Le Chancelier ADENAUER ne lui a toutefois pas caché qu'il avait quelque difficulté à convaincre M. ERHARD de l'intérêt que présente pour l'Allemagne, au point de vue économique, le cadre restreint de l'Europe des Six. En ce qui concerne l'Angleterre on pouvait, à la lumière des derniers débats de l'O.E.C.E., considérer qu'elle

.../...

n'approuvait pas les initiatives qui seraient prises, sur le Continent, dans la voie de la supranationalité où elle-même n'est pas disposée à s'engager.

Les perspectives qui s'offrent du côté français et du côté italien apparaissent en tous cas encourageantes à M. BEYEN qui se sent soutenu dans son action par la grande majorité du parlement néerlandais. (ma communication N° 243)./.

V Roamer